

Procès-verbal n°13 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	09/11/22
À :	14h - DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 13 de la réunion du 04/11/2022.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATIONS".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

DATES INTER-DISTRICT U 12/U13 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février /12-19-26 Mars / 16 Avril /14 Mai

- SP ALESIEN / BAGARD U12 U13 D3 E N°52329.1 :

Cette rencontre se jouera donc sur le terrain de BAGARD. Accord club et Commission.

Toutefois, la Commission réitère sa demande concernant votre terrain :

La Commission,

Demande au club de SP ALESIEN de communiquer dans les plus brefs délais un terrain d'utilisation classé conforme, avant la phase 2 et au plus tard le 10/12/2022,

Rappelle qu'un club n'ayant pas de terrain ne peut prétendre à une inscription en championnat (RG District).



IMPORTANT – Pour rappel : OBLIGATIONS DE DIPLOME

Les clubs dont les équipes évoluent en championnat D1 se doivent d'avoir des éducateurs diplômés en charge de ces équipes dans le cadre des obligations de Diplôme édictés par le District.

A compter du 1^{er} janvier 2023 des contrôles seront effectués sur les feuilles de matchs et les clubs et équipes encourent des sanctions sportives et financières.

FESTIVAL PITCH U13

ATTENTION

Les plateaux qui ne se joueraient pas le **SAMEDI 5 NOVEMBRE** seront reportés automatiquement au **MERCREDI 16 NOVEMBRE à 14H30**

Toutefois les rencontres pourront se jouer avant cette date avec l'accord de chaque club.

- PI 5 Cabassut 1 / Codognan 1 / Aca Univers 2 se jouera le Mercredi 16/11 à 14h30

Retour plateaux manquants PITCH du 5/11 :

- PI 6 LE VIGAN
- PI 16 ACA UNIVERS 1
- PI 28 ASCAISSARGUES 1

Forfait 30€ :

- PI 2 Val de Ceze 2
- PI 3 Bagard et Val Auzo Sed Sud
- PI 15 St Paulet / St Julien
- PI 25 Chemin Bas

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATIONS"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

DATES INTER-DISTRICT U 12 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février / 12-19-26 Mars / 16 Avril / 14 Mai

Foot Animation - U10 à U10/U11

Les clubs qui veulent inscrire des équipes en plus ou en ELITE pour la Rotation 3 peuvent le faire dès à présent
La R3 débutera le 3 Décembre (**DATE LIMITE d'engagement le 20 NOVEMBRE**)

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - **Chapitre 4 RG du District.**

Les TOURNOIS doivent être déclarés auprès du District : ATTENTION en cas d'accident



IMPORTANT – Pour rappel : OBLIGATIONS DE DIPLOME

Les clubs dont les équipes évoluent en plateau ELITE se doivent d'avoir des éducateurs diplômés en charge de ces équipes dans le cadre des obligations de Diplôme édictés par le District.

A compter du 1^{er} janvier 2023 des contrôles seront effectués sur les feuilles de matchs et les clubs et équipes encourent des sanctions sportives et financières.

Foot Animation – U6 à U8/U9

- **DEBUT ROTATION 2 en U8 et U8/U9 : SAMEDI 19 NOVEMBRE**

Il y aura des plateaux « ELITE » pour la 2^{ème} rotation sur engagement volontaire des clubs

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - **Chapitre 4 RG du District.**

les TOURNOIS doivent être déclarés auprès du District : ATTENTION en cas d'accident

IMPORTANT – Pour rappel : OBLIGATIONS DE DIPLOME

Les clubs dont les équipes évoluent en plateau ELITE se doivent d'avoir des éducateurs diplômés en charge de ces équipes dans le cadre des obligations de Diplôme édictés par le District.

A compter du 1^{er} janvier 2023 des contrôles seront effectués sur les feuilles de matchs et les clubs et équipes encourent des sanctions sportives et financières

Foot Animation - FEMININES

La coupe Gardoise U12/U13 F se jouera le samedi 10 Décembre

- 7 équipes engagées :

ALES-ROQUEMAURE-VERGEZE-QUISSAC-MARGUERITTES-N METROPOLE-LANGLADE

Tirage de la Coupe Gardoise U12/U13F ce jour en présence de :

Mme Bernadette FERCAK, Mrs Christian TAVES, Denis LASGOUTE, Didier CASANADA

¼ de finale :

1. MARGUERITTES / LANGLADE
2. VERGEZE / N METROPOLE
3. QUISSAC / ALES
4. EXEMPT : ROQUEMAURE



Contrôle feuille de plateau/de match

Voir tableau annexé au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

